

Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale  
**Monsieur J. VAN GRIMBERGEN**  
Directeur général A.A.T.L.  
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1  
1035 – BRUXELLES

V/Réf. : 2043-0755  
N/Réf. : AVL/CC/BXL-2.1861/s.380/OE

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Rue Marcq, 7 (arch. H.L.F. Partoes). Proposition d'ouverture de la procédure de classement. Demande du propriétaire.  
*(dossier traité par : Françoise CORDIER)*

En réponse à votre courrier du 10 octobre sous référence, réceptionné le 12 octobre 2005, et conformément à l'article 210, §2, 3° du COBAT nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 23 novembre 2005, notre Assemblée s'est prononcée favorablement sur la protection légale du bien mentionné sous objet, tout en la précisant.

La demande de classement est introduite par le propriétaire et porte sur une maison néoclassique construite en 1826 par l'architecte H.L.F. Partoes. Elle figure à l'inventaire du patrimoine monumental.

Formé dans les services du génie de l'armée napoléonienne, Henri Louis François Partoes devient architecte de l'administration des hospices à Bruxelles, entre 1814 et 1847. Il consacre l'essentiel de son activité à la réalisation de complexes hospitaliers ou de bienfaisance dont la sobre monumentalité laissera une empreinte durable dans la capitale. Sa première réalisation importante est la construction du Grand Hospice dans le quartier du Béguinage (actuel Institut Pachéco) qui forme avec la place du Grand Hospice et la rue de l'infirmerie, située dans son axe, un des plus beaux ensembles néoclassiques de Bruxelles. Cette réussite fixe le type de programme qui caractérisera la majeure partie de sa carrière, consacrée à la construction ou à la transformation d'une série d'installations de bienfaisance où il assouplit lentement l'austérité de son langage néoclassique et donne à chaque réalisation une physionomie spécifique : influence de la première Renaissance italienne, de l'architecture révolutionnaire,...

Il réalise, dans la même veine, une série de maisons bourgeoises et de lotissements néoclassiques, dont la rue Marcq. Cette rue rectiligne, reliant les rues du Grand-Hospice et du Canal, fait partie du plan d'aménagement de la zone Nord du Grand Béguinage, conçu en 1822 par Partoes et qui constituait la première phase de lotissement et de restructuration de l'ancien béguinage. Initialement prévu en bordure de l'institution, son tracé fut cependant déplacé afin d'obtenir une rangée de parcelles supplémentaires. La rue aligne ainsi une enfilade de constructions néoclassiques de caractère homogène et relativement bien conservées : des maisons à corps simple, souvent jumelées, et quelques maisons de maître plus imposantes, érigées entre 1825 et 1830, toutes inspirées de l'architecture de Partoes. Le parti horizontal est rendu par les soubassements, refends, larmiers du rez-de-chaussée, cordons et couronnements classiques. Les façades d'ordonnance régulière présentent en moyenne 3 travées et 3 niveaux de hauteur dégressive, percés d'ouvertures rectangulaires et parfois couronnés d'un niveau en attique. Des baies cintrées et portes sous larmier apparaissent ici et là.

Le n°7 de la rue Marcq est représentatif de la typologie de cet ensemble. Cette maison à corps simple compte 3 niveaux de 3 travées sous bâtière et présente une façade enduite et peinte sur socle et soubassement de pierre blanche. Le rez-de-chaussée est scandé par de grandes baies au cintre mouluré et aux impostes en cordons profilés : une porte à gauche et deux fenêtres à droite, sur allège en creux. Le bel étage est percé de baies rectangulaires à encadrement à filets, couronnées d'un entablement et dotées d'allèges à balustres comprises entre deux cordons. La façade se termine par une frise de bouilins sur cordons d'architrave, comme on en rencontre sur plusieurs façades de l'alignement. La porte à vantail de bois, panneautée et ornée de pilastre est d'origine, de même que les châssis toujours en place. Les grilles et garde-corps en ferronnerie sont, pour leur part, plus récents.

Comme l'atteste le descriptif, cette maison est un exemple révélateur de l'architecture domestique de Partoes tant au niveau du vocabulaire architectural que des éléments stylistiques. Elle appartient également à un ensemble très significatif des principes urbanistiques qu'il met en œuvre dans le quartier du Béguinage dans les années 1820 et notamment visibles aux rues de l'Infirmier et du Grand Hospice.

Outre le bon état de conservation extérieur de la maison, dont les porte et châssis d'origine, la visite par la DMS et les photos jointes au dossier confirment également la présence d'éléments intérieurs intéressants : cage d'escalier et distribution, planchers, cheminées, moulures, etc.

En regard de ce qui précède et à l'instar de la D.M.S., la Commission est favorable au classement de cette maison d'autant qu'elle constate que, hormis l'hospice Pachéco et son jardin, aucun élément de ce remarquable ensemble urbanistique n'est protégée à ce jour. Or, si elle a une réelle valeur intrinsèque de par ses caractéristiques propres et son bon état de conservation, l'intérêt de cette maison relève également de sa participation à un ensemble néoclassique homogène, typique de l'architecture en vogue à l'époque hollandaise où le retour au classicisme trouve son expression la plus pure. Elle est également révélatrice de l'architecture domestique de Partoes, moins connue que ses complexes hospitaliers et d'une importance pourtant capitale au niveau de la cohérence et de l'homogénéité d'ensembles urbanistiques tels que celui du quartier Pachéco. Le Grand Hospice s'intègre en effet dans une composition urbanistique qui, avec les places et rues environnantes, forme un ensemble très significatif. La relation de l'espace et des monuments publics avec les maisons privées s'ordonnant régulièrement exprime clairement une conception de la ville et de la citoyenneté.

La Commission estime dès lors qu'il est urgent de remédier à cette lacune et qu'il convient à la fois :

- de garantir à l'hospice Pachéco la pérennité de son environnement homogène actuel qui renforce sa propre valeur,
- de préserver la notion d'unité, d'ensemble et d'harmonie à ce quartier,
- de conserver un témoignage éloquent de l'architecture domestique de Partoes.

Dans ce sens, la Commission demande qu'une réflexion adéquate sur l'étendue de ce classement soit menée. Etant donné que l'ensemble du quartier fait partie d'un même geste urbanistique issu du même architecte et qu'il présente une homogénéité évidente, il conviendrait d'englober dans le classement la totalité de l'intervention de Partoes, à savoir les maisons des rues Marcq, du Grand Hospice et du Canal. Si le classement de tout cet ensemble ne pouvait, pour une raison ou l'autre, être envisagé d'un seul tenant, la Commission demande néanmoins que la portée du présent classement englobe tout au moins la totalité des maisons de la rue Marcq (sauf exception).

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

J. DEGRYSE  
Président